

RAPPEL : Le **Comité Central d'Entreprise** exerce les attributions économiques qui concernent la **marche générale de l'entreprise** et qui excèdent les limites des pouvoirs des chefs d'établissement. Il est informé et consulté sur tous les projets économiques et financiers importants concernant l'entreprise.

Ces procédures d'informations-consultations liées aux attributions économiques sont regroupées en **trois grandes consultations annuelles** concernant respectivement :

- les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- la situation économique et financière de l'entreprise ;
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.



Le CCE de DCF était donc réuni ce 5 avril 2018 sur ces sujets.

Le SNTA FO a rendu les avis suivants :

Consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi :

On peut constater que **les effectifs en hyper et super** à magasins comparables **ont diminué** de 1,57 % versus en 1,58 en 2016. On constate également que les chiffres annoncés par l'expert-comptable confirment ce que le SNTA FO avançait face à la Direction, à savoir que la baisse des effectifs est descendue tellement bas depuis 2013 avec la guérilla des prix que cela représente une baisse cumulée frisant les 10 % sur les 5 dernières années en Hypermarché.



Attention, si Casino ne se donne pas les moyens de réussir grâce à **la force, l'énergie et la créativité que représentent les salariés du groupe**, ses projets d'évolution et de développement du business sont voués à l'échec. D'autant que tous ses concurrents sont sur le pied de guerre.

Il faut donc renforcer les troupes dans le collège employés/ouvriers, ainsi que dans les structures encadrement et avancer plus vite, plus fort et plus grand, en gardant l'humain au centre de toutes les attentions.

En supermarché à magasins comparables, on constate que les effectifs ont augmenté à 0,24% par rapport à 2016. Malgré cette légère augmentation, les supermarchés ont comme les hypers beaucoup souffert d'une **économie en salaire et charge depuis 2013**, ce qui équivaut à une baisse équivalente à celle des hypermarchés. Les 0,24% d'amélioration des effectifs de l'année 2017 ne sont pas suffisants pour rattraper le retard. Là aussi, il faut très volontairement **redoter les équipes de tous les moyens nécessaires**. Le taux de rentabilité des salariés dans les magasins a explosé depuis 2013 et la baisse d'effectif à décupler cette rentabilité.

Améliorer le taux de rentabilité au mètre carré est une bonne chose, à condition que cette course à la rentabilité n'exerce **pas de pression ni de contraintes** trop importantes, **sur les salariés en magasin**, c'est pourtant l'effet produit sur les salariés DCF.



A ceci s'ajoute le **manque** de tenues de travail, le refus d'achat, de réparation des locaux ou de renouvellement du matériel, qui laisse un sentiment d'abandon dans de nombreux établissements.



Le SNTA FO a depuis plusieurs années, lancé des alertes à la Direction en CCE notamment et dans de nombreuses réunions sur le **manque dramatique d'effectif**, sur le sens vertueux qui doit être donné au travail et sur le non-sens souvent dans une **organisation hystérique de polyvalence** qui gêne le business et alimente l'incompréhension des salariés, vis-à-vis de Casino.

En conclusion :



Cette situation de disette est arrivée au bout de son processus destructeur.

Les salariés sont fatigués, démotivés et souvent en colère...

une colère bien légitime. Les stratégies 2018, les nouvelles technologies, le multicanal et surtout des équipes renforcées, seront la seule solution pour que Casino réussisse à dépasser tous ses concurrents, et s'assurer avec certitude, un temps d'avance.

Puisqu'il n'est pas prévu de plan d'embauche, essentiel à la survie et à la performance de notre entreprise et au bien-être des collaborateurs dans la politique RH 2018 chez DCF, **le SNTA FO donne un avis défavorable.**

Consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise :

Le SNTA FO note que la situation économique et financière de l'entreprise s'est améliorée, mais **ces résultats auraient pu être meilleurs.**

Par exemple, on remarque que le ROC de DCF est fortement impacté par Green Yellow.

En effet, en 2016, le ROC du périmètre atteignait 37 M€ avec DCF à -189 M€ et Green Yellow à 70 M€.

En 2017, le ROC périmètre n'est que de 69 M€ alors que DCF s'est amélioré à -86M€, essentiellement parce que Green Yellow est descendu à 27 M€.

Green Yellow et l'immobilière apparaissent donc comme **des éléments fortement perturbateurs du déclenchement de l'intéressement** qui de plus, est très éloigné des performances en matière de pure distribution. Ou encore, concernant la marge commerciale, où l'on voit que le budget n'a pas été atteint, le mix marge, mix produit manque d'équilibre.



Ne doit-on pas craindre que les actions 2018 vont avoir simplement pour effet une stabilisation du taux de marge au niveau de 2017 et non une augmentation ?

De plus, on peut s'interroger sur le ratio d'endettement de Casino, qui est de 2,1 Contre 1 pour Carrefour notamment. Ce ratio, permettra-t-il de mettre les ressources financières qui soient à la hauteur des ambitions de développement de DCF ?



Le SNTA FO s'interroge et après étude, donne un **avis défavorable** à la situation économique et financière de l'entreprise.

Consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise :

Les orientations stratégiques de l'entreprise sont ambitieuses et innovantes.

Pour autant, le rythme de déploiement des actions doit être suffisamment rapide pour constituer des facteurs différenciant, par rapport à nos concurrents.

Par ailleurs comme le dit notre expert-comptable, **l'adéquation des effectifs**, nécessaire à l'application de ces orientations stratégiques, **doit être prise en compte**. La capacité à engager de front des moyens significatifs sur les différentes actions est étroitement liée aux ressources financières que le Groupe peut leur allouer.

Est-ce que le ratio d'endettement de DCF permettra de réaliser ces orientations stratégiques dans les meilleures conditions ?



Dans le réseau proximité **l'anxiété s'installe chez les gérants mandataires non salarié, qui voient le modèle intégré disparaître au profit de la franchise.**

L'envol de DCF peut facilement être saboté par des financements qui ne seraient pas à la hauteur des besoins, de l'innovation et de la réactivité de Casino, d'autant que la concurrence elle, va s'en donner les moyens.

Le SNTA FO appelle la direction à la vigilance et donne **un avis favorable** sur les orientations stratégiques de l'entreprise.



Le 10 avril 2018